Conseil national : (un peu) plus de femmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 882

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019881

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DISCRIMINATION

Travailler à Genève

■ (*jd*) Le Conseil d'Etat genevois vient de transmettre au Grand Conseil un projet de révision de la loi sur les prud'hommes. Entre autres nouveautés, la possibilité ouverte aux associations professionnelles de défendre en justice les intérêts individuels. Ainsi un syndicat aura la compétence de poursuivre un employeur pour toute violation du droit du travail, y compris pour discrimination salariale, et ce à la demande d'un(e) salarié(e) ou de sa propre initiative. Cette possibilité ouverte aux organisations de salariés est importante pour rééquilibrer les rapports entre employés et employeurs; elle reconnaît le rôle de protection des travailleurs et des travailleuses qui incombe aux syndicats, un rôle dont le Conseil national n'a pas tenu compte en refusant l'initiative d'Yvette Jaggi sur le même sujet.

■ (*jd*) Si l'interdiction de la discrimination salariale ne paraît pas avoir provoqué d'effets importants sur les rapports individuels de travail, elle a considérablement renforcé la position des syndicats dans les négociations collectives: on ne trouve pratiquement plus aujourd'hui de conventions collectives qui renferment des clauses salariales formellement discriminatoires.
Pourtant la tradition a encore la vie dure. Pour preuve le contrat-type pour travailleurs de l'économie domestique établi par l'Office cantonal de conciliation de Genève qui fixe les salaires minimaux: cuisiniers, 2400 fr. – cuisinières, 2000 fr. à 2400 fr.; valets de chambre, 2150 fr. – femmes de chambre, 1800 fr.; garçons de maison, 1900 fr. – employées de maison, selon l'âge, 950 à 1600 fr.

CONSEIL NATIONAL

(Un peu) plus de femmes

■ (*réd*) A la suite des dernières élections fédérales, la représentation des femmes au Conseil national a progressé. La présence féminine s'est aussi nettement améliorée sur les listes électorales. Par contre, la situation au Conseil des Etats n'est guère réjouissante. La faute en incombe aux partis bourgeois, majoritaires, qui n'ont guère présenté de candidates à la Chambre haute.

Proportion de candidates

	1983	1987
Partis gouvernementaux	17%	26%
Petits partis anciens	28%	28%
Petits partis nouveaux	29%	33%
Total	24%	29%

Proportion de candidates de partis gouvernementaux

	1983	1987
Socialiste	25%	42%
Radical	16%	20%
Démocrate-chrétien	16%	21%
Démocrate du centre	10%	15%

Femmes élues au Conseil national

	1983	1987
Partis gouvernementaux	18	22
Petits partis anciens	4	3
Petits partis nouveaux	0	3
Total	22	28

Statistiques établies par Th. Ballmer-Cao et Fr. Höpflinger de l'Université de Zurich.

CRISE BOURSIERE

La difficile prévision

■ (*ag*) Une commission, dite commission pour les questions conjoncturelles, et qui regroupe «22 grosses têtes» économiques suisses publie trimestriellement un rapport sur les tendances de l'économie mondiale et nationale.
Les prévisions sont prudentes. Qui à la lecture du rapport de septembre aurait pu déceler la tempête boursière, monétaire d'octobre? Nous citons:
«Au cours des *prochains mois*, l'essor conjoncturel se poursuivra pratiquement au même rythme dans les pays industrialisés occidentaux. La demande en provenance des pays extérieurs à l'OCDE devrait continuer à se stabiliser. Aux Etats-Unis, dans l'immédiat, le redressement du secteur extérieur compensera presque la perte de la vitesse de la demande intérieure. En Europe occidentale, l'on s'attend à ce que la demande étrangère fournisse à nouveau de modestes impulsions, après une pause assez longue. La demande de biens d'investissement des entreprises pourrait se renforcer, tandis que la consommation privée, malgré une croissance beaucoup plus faible que l'année précédente, continuera néanmoins à soutenir la conjoncture.»
Les bouleversements de la deuxième quinzaine d'octobre n'auraient-ils été qu'un coup de tonnerre dans un ciel serein?

Précisons...

■ Dans DP 877, nous consacrions un article à la thèse de doctorat de Blaise Lempen, *Informatique et démocratie*. Nous avons toutefois omis de signaler que ce titre se trouve en librairie, édité par Payot Lausanne.